



État des lieux entrant et sortant par 2 personnes différentes

Par **Sev73150**, le **29/06/2020** à **19:47**

Bonjour

Je voudrais savoir si un état des lieux sortant peut être fait par une agence alors que l'état des lieux entrant a été fait par le propriétaire.

L'état des lieux entrant a été fait sommairement alors que l'état des lieux sortant a été plus poussé et ils ne veulent pas restituer la caution.

Merci de votre réponse !

Séverine

Par **Visiteur**, le **29/06/2020** à **22:35**

Bonsoir

Un agent immobilier ou un administrateur de biens ayant reçu mandat du propriétaire, peut établir l'état des lieux, qui permet de comparer le logement au début et à la fin de la location, de déterminer les éventuelles réparations à réaliser et de les répartir justement entre propriétaire et locataire.

Toute différence non constatée par comparaison des deux états est donc contestable.

Je vous conseille de contacter l'ADIL de votre département, qui pourra vous renseigner davantage.

Par **janus2fr**, le **30/06/2020** à **07:34**

[quote]

Je voudrais savoir si un état des lieux sortant peut être fait par une agence alors que l'état des lieux entrant a été fait par le propriétaire.

[/quote]

Bonjour,

Oui, bien sur.